



Secrétariat Général

No 24

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2013**Présidence : Anne Hiltpold**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, René Gevisier, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Michaël Paparou, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : Mme Sonja Molinari, MM. Salah Ben Chaabane , Jean-Jacques Gerster

La Présidente salue la présence de Monsieur le Maire, des deux Conseillères administratives, de ses collègues, du Secrétaire général, de la mémorialiste, des chefs de service présents et du public qu'il remercie d'assister à cette séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2013
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération **82-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2013, aux taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
5. Délibération **83-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de trois douzièmes provisionnels couvrant la période du 1er juillet au 30 septembre 2013
6. Délibération **72-2013 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à la réalisation d'équipements publics (restaurant scolaire, locaux parascolaires, salles de quartier) dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette anciennement dénommé " les Familia"
7. Délibération **79-2013 R** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de Plan Localisé de Quartier no 29'915-544 situé rue de la Fontenette, rue des Moraines dit "Léopard"
8. Questions

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2013**

M. Voignier fait remarquer que M. Coppex ne figure pas dans la liste des personnes présentes.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de M. Walder

La communication concerne le résultat du vote du 9 juin.

Le Conseil administratif a pris acte du résultat de la votation sur le budget 2013. La clarté de ce résultat ne laisse aucun doute sur la volonté de la population de ne pas voir ses impôts être augmentés et donc de voir les prestations adaptées aux recettes réduites.

Le Conseil administratif a entendu le message et vous proposera donc un budget 2013 revu afin de compenser la perte de recettes d'environ 3 millions. C'est cette version du budget que vous présentera ma collègue Mme Stéphanie Lammar tout à l'heure.

Les économies et adaptations des structures sont en cours depuis le printemps 2012 et continueront en tous les cas jusqu'au terme de la législature. Efforts d'efficacité, de transparence, de rationalisation tout en préservant notre rôle d'employeur et d'institution responsables.

Toutefois, ces mesures ne suffiront pas à combler les besoins. Particulièrement si l'on songe aux besoins d'équipements publics liés au fort développement démographique auquel notre commune, comme le reste du canton d'ailleurs, sera soumise ces prochaines années.

Il est des choix à faire en matière de prestations. Car si chacun a son remède, personne n'est d'accord avec celui du voisin. Si pour les uns les subventions aux théâtres doivent être réduites, pour d'autres on donne trop au football. Sans parler qu'au sein même des institutions culturelles ou sportives, chacun estime mériter plus une subvention que l'autre.

C'est pourquoi, dans cette période de rigueur budgétaire, il est important que nous puissions arrêter des choix portés par une majorité d'élus responsables.

Car si notre responsabilité en tant que Conseil administratif est de vous présenter un budget, la vôtre en tant que Conseil municipal est bien de le voter. Ceci implique d'en discuter entre vous en commission ou ailleurs, si possible loin des médias, pour arriver in fine à un budget de consensus voté par une majorité claire.

Le nouveau budget impliquera inévitablement des coupes et décisions difficiles que le Conseil administratif est prêt à assumer et mettre en place. Toutefois, cela ne pourra se faire que si nous avons un budget en force.

Nous espérons dès lors que vous saurez, toutes et tous, faire preuve de maturité et de sens des responsabilités pour mettre de côté temporairement vos divergences et vos ambitions politiques pour travailler ensemble sur un budget 2013 puis, dès l'automne, un budget 2014.

Car, quelles que soient les sollicitations de certains, je précise pour être totalement clair que ni mes deux collègues ni moi-même n'entendons présenter notre démission. Dès lors il faudra attendre 2015 pour peut-être changer la composition du Conseil administratif.

Je souhaite, vous l'aurez compris, que maintenant que le référendum est passé, nous cessions de faire la une des faits divers et puissions ensemble redonner une certaine respectabilité à notre commune et ses institutions. J'aimerais que nous puissions enfin avancer sereinement pour répondre aux attentes des habitants et relever ensemble les défis qui nous attendent à Carouge.

Merci.

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne le parking de la piscine de la Fontenette.

Récemment, les caisses du parking de la Fontenette ont été vandalisées. Il a donc fallu re-commander de nouvelles caisses, ce qui nécessite un certain temps pour le délai de livraison. Aussi, dans l'intervalle, il a fallu, dans un premier temps fermer les barrières que des individus ont tentées de forcer. Nous les avons ré-ouvertes afin d'éviter ce qui s'est passé en valais, ce qui occasionne quelques problèmes entre les personnes qui viennent se parquer à la journée (problématique des voitures-ventouses) et les usagers de la piscine, voire du stade qui ne trouvent pas à se parquer. Cela étant, ce problème est temporaire et sera réglé d'ici la fin du mois. Les nouvelles caisses sont en effet attendues pour le 20 juin prochain.

La seconde communication concerne la Journée aquatique.

Comme Mme Lammar a déjà eu l'occasion de le dire au Conseil municipal, à la place du week-end « Sport et santé » qui avait lieu tous les deux ans et qui aurait dû se dérouler en 2013, la Ville de Carouge a organisé cette année une journée aquatique à la Fontenette, qui est moins coûteuse. Cette journée aura lieu samedi prochain, avec :

- démonstration et initiation aux danses latines (Zumba, salsa, reggaeton), avec l'école de danse Macumba, sur une petite scène sous tente
- massages sportifs ou relaxants avec l'école de massage WMS
- mise à disposition d'une caisse de livres à proximité de la pataugeoire
- des structures gonflables à disposition des usagers, avec courses de sphères géantes sur l'eau, structure gonflable de 16 m avec obstacles dans le bassin non nageur, des pédalos pour enfants dans la pataugeoire ainsi que des jeux gonflables.

Cette journée aquatique aura lieu de 10h00 à 18h00 à la piscine de la Fontenette. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Mme De Haller Kellerhals n'a pas de communications.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne le discours de la Présidente :

*Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères administratives,
Chers collègues, chers amis, cher public,*

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée, confiance dont j'essaierai bien entendu de me montrer digne.

Comme vous l'avait dit M. Gerster, je siége en effet au sein de ce conseil depuis 1999, avec une courte pause entre 2009 et 2011. A cette date, seul M. Morex était déjà élu.

Depuis donc plus de 10 ans, j'ai pu constater que les débats ont bien évolué.

En effet, il y a quelques années, aucune prise en considération des projets n'était refusée. Les motions, postulats ou autres propositions individuelles n'étaient pas aussi nombreux et ils portaient le plus souvent sur des problématiques communales, ce qui n'a pas toujours été le cas ces derniers mois.

Le traditionnel conflit « gauche/droite » a bien entendu toujours existé, mais il me semble qu'il n'était pas aussi exacerbé.

En plein milieu de cette législature, marquée par une situation particulière et nouvelle, je veux parler d'un exécutif monocolore de gauche et d'une majorité du même bord au conseil municipal, je relève que les positions n'en ont été que plus tranchées ou l'opposition que plus marquée. La campagne sur le budget en est un bel exemple.

Je forme toutefois le vœu que nous puissions avancer, au sein de ce conseil, dans la sérénité, en gardant à l'esprit ce pour quoi nous nous sommes engagés en politique : le bien commun.

C'est en effet pour cela que nous avons été élus et que nous avons voulu nous battre, et non, je l'espère, pour la gloire ou le pouvoir.

Nous sommes tous pétris de bonnes intentions et de bonnes idées pour atteindre ce but, pour faire en sorte que notre chère commune fonctionne, et qu'elle fonctionne bien. Nous œuvrons tous pour que nos concitoyens s'y sentent bien, s'y sentent soutenus, aidés et défendus.

Bien évidemment, si nous travaillons pour le bien commun, nous n'avons pas tous la même vision des choses ni ne sommes prêts à mettre les mêmes moyens en œuvre pour y arriver.

Je pense que c'est cela qui fait l'attrait et la beauté de la politique, et qui fait également la richesse de nos débats.

Nous devons continuer à défendre nos idées, et non nous battre pour nos idées, pour celles de nos partis respectifs et pour celles des gens qui nous ont élus. Mais je pense surtout que nous devons respecter les avis et les idées des autres et accepter que l'on ne soit pas toujours en phase.

J'en appelle donc à ce que les membres de ce conseil puissent débattre de façon courtoise, en évitant les attaques personnelles, et en écoutant, à défaut d'accepter, les avis opposés.

Il me semble aussi que nous devrions collaborer ensemble et éviter de rejeter les idées de nos adversaires au seul motif que ces idées ne viennent pas de notre bord politique. Cela n'en sera que plus vrai pour l'établissement du nouveau budget.

Imposer des choix et des décisions de force, par l'effet d'une majorité, ne me paraît pas être la meilleure méthode non plus. Je pense qu'au vu des enjeux et des contraintes financières qui nous attendent, nous n'aurons pas d'autre choix que de travailler de manière consensuelle.

Voilà, chers collègues, dans quel esprit j'aimerais diriger les débats durant cette année de présidence.

Ce rôle de présidente du Conseil municipal ne se limite pas à vous donner, voire à vous couper la parole, ou encore à trancher en dernier ressort. Il s'agit aussi de représenter notre parlement auprès de la population, de diverses associations ou autorités, ou encore de transmettre notre message.

Je m'efforcerai dans ce cadre à le faire de façon non partisane, puisque c'est l'ensemble de ce conseil qu'il s'agit de représenter.

Pour terminer, quelques remerciements.

J'aimerais remercier mes collègues du PLR pour leur soutien ainsi que M. Patrick Monney pour la très grande qualité de sa présidence.

Enfin, quelques mots pour ma famille. Pour mes enfants, qui doivent supporter mes absences, toujours trop nombreuses à leurs yeux. Pour mon père, vous l'aurez compris, qui m'a donné le goût de la politique et à cause de qui je suis « tombée dedans depuis toute petite », et ma mère, parce que c'est ma maman, tout simplement, mais aussi parce que c'est une extraordinaire grand-maman qui n'a jamais compté ses heures de babysitting et sans qui je n'aurais jamais pu assister à toutes nos séances.

Merci à tous et merci de votre attention.

La deuxième communication concerne le tournoi de football des élus genevois, auquel le Conseil municipal de la Ville de Carouge a participé. Carouge s'est classée en troisième place. L'équipe était mixte et était constituée de Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative qui a joué le rôle d'attaquante, de défenseuse latérale gauche et droite – elle a donc joué sur toutes les parties du terrain, comme presque toute l'équipe –, M. Stéphane Barthassat, capitaine autoproclamé et organisateur hors pair, M. Mario Conti, M. Salah Ben Chaabane, M. Patrick Monney aux buts, un extraordinaire gardien qui a sauvé l'équipe d'énormément de goals. M. Pierre Maulini, M. Didier Prod'hom et, en renfort, M. Carrera et M. Jean-René Hulmann, et enfin Luc Barthassat et Léo Ledermann, sans oublier le coach mental et physique, Mme Catherine Marti, et quelques membres du Conseil municipal qui sont venus supporter l'équipe.

La troisième communication concerne une lettre de M. Curty adressée au Conseil municipal et au Conseil administratif. La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture, ainsi que de la réponse du Conseil administratif.

*Marcel Curty,
Av. Vibert 14*

Madame le Maire,

J'ai bien reçu la réponse à ma lettre du 17 décembre 2012, qui ne correspond pas à ma demande, soit la copie du procès-verbal de la réunion avec la commission des pétitions du 26 juin 2012. Vous m'avez donné le procès-verbal de l'assemblée de commune de septembre 2012, qui ne m'est d'aucune utilité. Merci, j'attends le bon procès-verbal.

Concernant la transparence sur le salaire de votre étudiante pour son job d'été de juillet-août, aucun montant, celle qui s'occupe de créer des nuisances sonores avec le soutien de la Mairie. Pour mémoire, le parti radical a lancé une pétition avec succès contre les nuisances sonores au pied de la tour E, toute musique s'est tue, ce qui n'est pas le cas actuellement. Je constate qu'il y a à Carouge abus de pouvoir de la gauche réunie.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations respectueuses.

Ann. : copie pétition radicale et copie de la lettre du 17.12.

Le secrétaire donne lecture de la réponse du Conseil administratif.

Cher Monsieur,

Le Conseil administratif a bien reçu votre courrier du 24 mai dernier. Il vous en remercie et le verse au dossier.

Les informations que vous sollicitez vous ont déjà été transmises, notamment dans le courrier qui vous a été adressé le 14 janvier dernier. Nous ne pouvons que vous confirmer une fois encore que les procès-verbaux des commissions ne sont pas publics, conformément au règlement du Conseil municipal LC 08 111, art. 81.9 al. 2, et ne peuvent par conséquent pas être transmis. L'extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre dernier, qui vous a déjà été transmis, donne néanmoins un reflet complet des discussions qui ont eu lieu et des prises de position au sein du Conseil municipal.

Veillez recevoir, cher Monsieur, les meilleures salutations du Conseil administratif.

Nicolas Walder

Maire

M. Paparou souhaiterait adresser quelques mots en tant que président de la commission de la sécurité du Conseil municipal concernant l'exercice de la protection civile auquel il a assisté la semaine passée.

La Présidente le prie de continuer, puisqu'il est sur sa lancée.

M. Paparou relève que plusieurs membres de ce Conseil municipal ont assisté à l'exercice grandeur nature de la protection civile, qui a reçu des échos intéressants dans la presse. Avec l'aide de la protection civile ainsi que le soutien de la compagnie des sapeurs-pompiers et des sauveteurs auxiliaires, cet exercice a montré la compétence et la capacité des hommes et des femmes qui s'occupent de la sécurité civile à Carouge. M. Paparou tenait ici à les remercier chaleureusement pour leur dévouement et leur engagement pour la commune et les citoyens de la commune.

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 82-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2013, AUX TAUX DE CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Mme Lammar introduit le sujet.

En préambule, j'aimerais brièvement revenir sur les derniers événements, au vu des rumeurs qui ont circulé sur ce projet de budget 2013 bis.

Comme je vous l'avais expliqué lors de la présentation du budget 2013, l'augmentation d'impôt que nous avons proposée n'était pas une mesure de facilité, sans réflexion. Au contraire, 3 millions d'économies avaient déjà été effectuées, nous tablions sur la vente de télécarouge, et ensuite, et seulement ensuite, puisque nous n'arrivions pas à l'équilibre, nous avons proposé une hausse du centime.

Cela, pour ne pas devoir couper dans des prestations que nous jugeons très importantes pour les carougeoises et carougeois, par exemple les subventions aux associations, ou ne pas toucher au personnel.

Dès lors, le budget qui vous est présenté ce soir n'est pas un plan B que nous envisagions et que l'on avait sous le bras "au cas où" comme se sont plus de l'avancer certains.

C'était une solution que nous ne désirions pas, car touchant des personnes que nous souhaitions épargner, que ce soit le personnel, les associations ou les Carougeoises et Carougeois.

Cela étant, au vu du risque important de refus du budget, vu qu'il est toujours difficile de faire passer une proposition aussi impopulaire, nous étions obligés de préparer un budget sans la hausse d'impôt, avec un centime dès lors à 39.

Imaginez si nous étions venus ce soir les mains dans les poches en vous disant "que fait-on maintenant?".

On nous aurait traités à juste titre d'irresponsables.

A noter que ce Conseil municipal a été annoncé pour la présentation éventuelle du budget 2013 bis, que deux commissions des finances ont été agendées et qu'un Conseil municipal a encore été prévu pour la fin du mois pour le vote.

Force est donc de constater que ce n'est pas une surprise de voir ce soir présentée une proposition de budget 2013 bis.

Par ailleurs, si nous étions venus sans proposition, nous aurions discuté en juin, présenté une proposition vraisemblablement en septembre, qui aurait éventuellement été votée en octobre. Avec le délai référendaire qui a été allongé par la nouvelle constitution à 40 jours après les 6 jours d'affichage, le budget 2013 aurait pu entrer en vigueur fin novembre, voire début décembre 2013, ce qui n'aurait eu aucun sens.

En vous présentant ce soir un budget avec un centime à 39, le Conseil administratif prend ses responsabilités et respecte la volonté on ne peut plus claire des citoyennes et citoyens qui se sont prononcés sans équivoque contre une augmentation d'impôt.

Nous avons donc pris acte, et tenté de trouver des solutions les moins péjorantes pour les Carougeoises et Carougeois.

- C'est pourquoi, une grande partie des 3 millions que nous devons trouver consiste en des efforts supplémentaires de l'administration et en l'adaptation sur 2013 des économies effectuées en 2012.

En effet, lors de la présentation des comptes 2012, il y a quelques semaines, je vous avais indiqué que si nous étions parvenus à un exercice bénéficiaire, c'était en raison des reliquats des années précédentes, mais aussi et surtout en raison des nombreuses et substantielles économies prises depuis le mois de février 2012.

Dans tous les domaines un travail très conséquent d'économie a été opéré, comme vous le verrez dans les tableaux remis ce soir. Et je tiens à remercier tous les collaborateurs et collaboratrices des différents services pour les efforts consentis.

Ces économies n'ont pas pu être comptabilisées dans le budget 2013, puisque nous ne disposons pas des comptes 2012 lors de l'élaboration du budget 2013 en automne 2012. Elles peuvent l'être aujourd'hui.

- L'équilibre de ce budget 2013 bis a pu être en partie trouvé également en raison de la prise en compte de certains revenus que nous avons sous-évalués lors du budget 2013 et qu'au vu de la réalité actuelle nous pouvons maintenant réadapter.

Ainsi, nous avons budgétisé 3 millions pour la vente de télécaraouge. La vente, qui a été votée par le Conseil municipal et dont nous avons signé tout récemment le contrat, nous rapportera CHF 680'000.- de plus.

Ainsi, nous nous sommes rendu compte que le montant des amendes relatives aux macarons avait été également sous-évalué, au vu des constats sur les 6 premiers mois. Il est donc possible de réévaluer ces revenus à la hausse.

Cela étant, malgré toutes ces mesures, nous ne sommes pas parvenus à l'équilibre et il est malheureusement devenu obligatoire de trouver d'autres économies, hélas plus visibles et touchant plus directement les prestations.

Ainsi, nous avons proposé les mesures suivantes :

- Si nous avons souhaité maintenir la patinoire, la mise à disposition des patins sera désormais payante.
- Une diminution de 5% des subventions de toutes les associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou sociales, a été opérée.

Il faut savoir au sujet des subventions qu'une analyse précise des besoins est maintenant systématiquement effectuée non seulement par les services concernés (social s'il s'agit d'une association sociale, construction entretien et sport s'il s'agit d'une association sportive, ou culturel s'il s'agit d'une association culturelle), mais également par le

service financier qui analyse les comptes que les associations doivent remettre si elles souhaitent une subvention. Ce n'est qu'après cette analyse que la subvention est accordée complètement, partiellement ou reportée. Ce n'est en effet pas le rôle d'une association que de thésauriser. Dès lors, si une association a trop d'argent en caisse, la subvention est soit non versée, soit partiellement versée. Elle n'est pas supprimée ad aeternam, mais reportée jusqu'à ce que l'association démontre réellement un besoin.

Au vu de ce qui précède, il est important de relever, quoi qu'en pensent certains, qu'il n'est pas du ressort d'un exécutif de favoriser l'une ou l'autre des associations. Comme l'a dit Nicolas Walder tout à l'heure chaque association pense qu'elle est plus utile que sa voisine et qu'elle mérite plus une subvention que sa voisine.

Dès le moment où les besoins financiers sont analysés, le principe de l'égalité de traitement, droit fondamental, se doit à notre sens d'être respecté.

C'est la raison pour laquelle toutes les associations sont touchées par cette diminution.

Les seules subventions qui n'ont pas été touchées concernent les crèches, puisque le subventionnement touche exclusivement les salaires.

A noter enfin que nous avons une marge de 15%, selon le courrier qui a été envoyé aux associations en début d'année, mais que nous avons souhaité limiter cette baisse afin qu'elle soit supportable, en la baissant à 5%.

- Autre mesure, les annuités des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Carouge. Vous vous en souvenez, avec les 12^{ème} provisionnels, les annuités avaient été gelées. Afin de ne pas péjorer la progression salariale au niveau de la retraite, seule la moitié de ces annuités ont été supprimées. En effet, l'annuité, versée dès juillet, sera comptabilisée dans le salaire retenu pour la retraite. La progression salariale de l'année sera donc donnée. L'effort consenti consiste concrètement en 6 mois d'annuité non versée, ainsi que les cotisations y afférentes.
- Autre mesure, le passage à raison de 50% de Vital bleu à Vital vert concernant les énergies. Cette mesure a été considérée comme une mesure qui ne nous ravissait pas mais qui était importante dans le concept de "tout le monde participe".
- Enfin dernière mesure dont je vous parle plus en détail ce soir, les concerts d'automne *seront désormais payants*.

Ces mesures figurent toutes dans le fascicule qui vous est remis ce soir.

A noter qu'il s'agit d'un fascicule et non d'un classeur, puisqu'il s'agit du budget 2013 bis et que vous avez toutes les données dans le classeur budget 2013 qui vous a été remis à l'automne 2013.

Les éléments essentiels concernant ce budget 2013 bis figurent toutefois dans le fascicule, à savoir toutes les lignes qui ont été modifiées par rapport au budget 2013, un onglet concernant le personnel, les nouvelles recettes fiscales, ainsi que la dette communale.

Je vous propose maintenant de passer à la présentation concrète de ce budget par le PowerPoint auquel vous êtes habitués pour toutes les présentations de budget.

S'agissant des chiffres clés du budget 2013 bis, les revenus totalisent un montant de CHF 98'163'150.- pour des charges de CHF 98'154'497.-, soit un résultat net de CHF 8'653.-. Les investissements nets se montent à CHF 22'795'200.- et l'insuffisance de financement à CHF 7'646'62.-.

Si l'on compare les revenus prévus au budget 2013 bis avec l'année 2012 et le budget 2013, on se rend compte que le budget 2013 bis totalise un montant de CHF 101'943'150.-, soit une baisse de revenus de 1,63% par rapport au budget 2013, pour des revenus nets de CHF 98'163'150.-.

Les charges se montent à CHF 101'934'497.- pour le budget 2013 bis, soit une diminution de 1,64% par rapport au budget 2013. Le budget 2013 bis dégage ainsi un excédent de produit de CHF 8'653.-.

Si l'on observe les charges par nature de manière plus attentive, on se rend compte que :

- Les subventions s'élèvent à CHF 14,15 mio. On constate une baisse par rapport au budget 2013 et une légère augmentation par rapport au réel 2012. Les comparaisons qui sont données ici ne concernent pas le budget 2012 mais le réel 2012, dans lequel un certain nombre d'économies avaient été effectuées. Cette hausse par rapport au réel 2012 s'explique notamment par les subventions des EVE qui augmentent.
- Au niveau des dédommagements, on constate une légère baisse par rapport à 2013, pour totaliser un montant de CHF 5,42 mio.
- Les contributions sont identiques au budget 2013, à CHF 7,84 mio.
- Les amortissements diminuent légèrement en raison de l'adaptation selon les boucléments des comptes 2012 pour totaliser un montant de CHF 15,45 mio.
- Les intérêts totalisent un montant de CHF 0,58 mio et l'on constate qu'ils diminuent légèrement. Cela s'explique par le fait qu'on a été plus loin dans l'année et qu'on n'a pas réemprunté.
- S'agissant des biens, services et marchandises, cette nature est en baisse par rapport au budget 2013 pour totaliser un montant de CHF 22,80 mio.
- Quant au personnel, il totalise un montant dans le budget 2013 bis de CHF 31,92 mio, soit une baisse non seulement par rapport au budget 2013 mais également par rapport au réel 2012.

Si l'on s'intéresse particulièrement au personnel, on constate une économie de CHF 738'000.- qui provient essentiellement de la masse salariale, laquelle totalise une économie de CHF 634'000.- dont CHF 180'000.- dû au gel des annuités de janvier à juin et CHF 454'000.- en relation à des suppressions de postes et baisses de taux d'activité. Ceci ne correspond bien évidemment pas à des licenciements mais à des suppressions de postes en raison de personnes qui partent et qui ne sont pas remplacées ou à des baisses du taux d'activité qui ne sont pas compensées. S'agissant des cotisations, on observe une baisse de CHF 94'000.-.

Concernant les biens, services et marchandises, on constate que cette nature totalise un montant de CHF 22,8 mio, soit une économie de CHF 260'000.-. Il s'agit principalement d'adaptations au réel et d'efforts supplémentaires consentis dans tous les domaines. À noter qu'en adaptant aux chiffres de ces six premiers mois, certaines lignes baissent, mais d'autres augmentent très légèrement. Si l'on rentre dans le détail, on constate :

- Fournitures de bureau, imprimés, publications : une économie de CHF 69'800.-.
- Mobilier, machines, véhicules : une économie de CHF 35'7000.-.
- Eau, énergie, combustible : une économie de CHF 168'000.- en raison d'une adaptation à la diminution du coût de l'électricité et du passage de Vitale vert à Vitale bleu à raison de 50% de la consommation.
- Achats fournitures et marchandises : une économie de CHF 35'900.-.
- Entretien des immeubles par des tiers : une économie de CHF 161'300.-.
- Loyers, fermages et redevances d'utilisation : on constate une légère hausse de CHF 7'200.- qui provient pour CHF 6'000.- de la patinoire. Il s'agit de la location du lieu de stockage pour la patinoire qui n'avait pas été prévue dans le budget 2013.
- Honoraires et prestations de service : une augmentation de CHF 132'551.-, qui s'explique par CHF 40'000.- de plus pour les frais d'usine de Cheneviers, CHF 20'000.-

de plus pour les frais d'étude de travaux et quelques rubriques qui ont été modifiées ces six premiers mois.

- Autres : une augmentation de CHF 177'500.-. Si l'on constate une diminution au niveau des franchises assurances de CHF 11'000.- et des frais généraux de CHF 50'000.-, il y a en revanche le loyer du théâtre à CHF 250'000.-. Mme Lammar avait expliqué lors de la présentation des comptes 2012 que, désormais, les loyers figurent dans la comptabilité de la Ville de Carouge. Ils apparaissent dans les charges mais également dans les revenus. Il s'agit donc d'une opération blanche au niveau budgétaire. À noter que les loyers figurent désormais également dans les comptes des associations.
- Entretien d'objets mobiliers par des tiers : une économie de CHF 106'000.-.

Les intérêts diminuent de CHF 80'000.- parce qu'on est plus loin dans l'année et qu'on n'a pas réemprunté.

Au niveau des amortissements, on constate une baisse d'environ CHF 180'000.-. Il s'agit de l'adaptation selon bouclements des comptes 2012.

Les dédommagements, quant à eux, ont diminué de CHF 85'500.-, selon les nouveaux chiffres en notre possession. Ils sont à mettre en relation avec la fiscalité puisqu'il s'agit des frais de perception des impôts.

Les subventions totalisent un montant de CHF 14,1 mio, avec une diminution par rapport au budget 2013 de CHF 340'000.- qui provient à raison de CHF 233'200.- de la diminution linéaire de 5% des subventions de toutes les associations exceptées les EVE. Pour le groupement intercommunal, la diminution de CHF 85'000.- est liée à la suppression de la participation au bus 41. Concernant les diverses subventions, on constate une diminution de CHF 29'500.- (la Fondation Bruckner : - CHF 4'500.-, l'aide d'urgence aux sans-abris : - CHF 5'000.-, l'aide insertion socioprofessionnelle : - CHF 10'000.- et l'offre aux habitants ; - CHF 10'000.-).

Passons aux revenus par natures.

- Les autres revenus totalisent un montant de CHF 21,19 mio, en légère augmentation.
- L'impôt sur les chiens reste à peu près stable.
- Le fonds de péréquation reste à CHF 0.- par rapport au budget 2013. Par rapport au réel 2012, la commune perd CHF 1,41 mio comme le Conseil administratif a eu longuement l'occasion de l'expliquer.
- La taxe professionnelle se monte à CHF 17 mio. Elle est en légère baisse par rapport au réel 2012, mais en légère augmentation par rapport au budget 2013 au vu des premières taxations effectuées.
- Les personnes morales sont également en légère augmentation, elles passent à CHF 7,14 mio.
- Par contre, et on s'en doutait, c'est au niveau des personnes physiques qu'il y a une nette diminution, à CHF 56,57 mio.

À noter que les estimations des personnes physiques que l'Etat a transmises dernièrement ne tiennent pas compte du nouveau quartier de la Vigne rouge. Le Conseil administratif a donc estimé un revenu supplémentaire y afférent, comme expliqué dans l'onglet 6 du fascicule qui a été remis aux conseillers municipaux. La baisse était donc, selon les estimations de l'Etat, encore plus importante que le montant de CHF 56,57 mio proposé ce soir.

Si l'on s'intéresse aux impôts, on constate une diminution des rentrées de CHF 2,6 mio, soit une diminution de CHF 3,03 mio sur les personnes physiques. On gagne CHF 240'000.- sur les personnes morales. L'impôt sur les chiens reste à peu près pareil si ce n'est qu'on gagne CHF 70'000.-. Le fonds de péréquation est toujours à CHF 0.-. Et la taxe professionnelle communale gagne CHF 160'000.-

Concernant les revenus des biens, on constate une augmentation de CHF 670'000.-, à raison de CHF 250'000.- de location du théâtre (comme le disait Mme Lammar plus tôt, on trouve ici

le pendant des CHF 250'000.- qui figurent aux charges). La vente de télécarrage a rapporté CHF 680'000.- de plus. En revanche, pour les redevances et taxes, la commune a perdu CHF 280'000.-.

Les revenus divers totalisent un montant de CHF 4,9 mio, soit une augmentation de CHF 320'000.-, qui se répartissent essentiellement de la manière suivante :

- L'émolument administratif de CHF 6'000.- concerne la médaille des chiens, qui a rapporté plus que ce qui était prévu, au vu des chiffres sur les six premiers mois.
- Au niveau des redevances, on gagne CHF 327'000.-, qui s'expliquent essentiellement par une sous-estimation, dans le budget 2013, de la zone macaron qui, au vu des premiers chiffres, rapportera vraisemblablement CHF 470'000.- de plus, par les concerts d'automne qui deviennent payants et par la location de patins à la patinoire qui a été estimée à CHF 15'000.-.
- Pour les ventes de marchandises, on constate en revanche une baisse de CHF 23'000.-, qui s'explique par l'adaptation au réel actuel (ventes matières récupérées : CHF 25'000.- de moins, mais remboursement dégâts : CHF 2'000.- de plus).
- Le budget 2013 bis table sur CHF 10'000.- de plus de recettes relatives à du sponsoring à la patinoire, qui sera mis en place dès la prochaine saison – tous les revenus sont bons pour essayer de trouver des revenus supplémentaires.

En conclusion, j'aimerais remercier chaleureusement les collaborateurs et collaboratrices des services de la Commune, en particulier du service financier, et spécialement leur chef de service, M. Di Stefano, qui ont travaillé sans relâche avec disponibilité, professionnalisme et sérieux pour que, malgré les délais et le travail qui les occupe (habituellement sans budget en mai et juin), vous soient présentés ce budget 2013 bis et les documents y afférents.

Les mesures qui vous sont proposées ce soir vont certainement faire mal, et nous regrettons de devoir les prendre, notamment vis-à-vis du personnel, des associations ou des citoyens qui devront payer certaines prestations désormais. Mais le Conseil administratif estime qu'elles sont encore relativement limitées et supportables et qu'elles respectent la volonté populaire de ne pas augmenter les impôts et par conséquent de faire avec moins.

Nous espérons, comme l'a dit tout-à l'heure M. Walder, que les débats qui se dérouleront ces prochaines semaines pour finaliser un nouveau budget communal puissent se dérouler, à tous les niveaux, dans un esprit de respect (des personnes et de la démocratie), d'écoute et surtout dans une dynamique rassemblée autour de l'intérêt commun pour Carouge.

C'est ce qui doit impérativement toutes et tous nous guider – et en cela, je rejoins les propos de Mme Hiltbold plus tôt. Je vous remercie

On charge la Présidente de remercier également les samaritains qui ont participé à l'opération que l'on a pu voir sur la place de Sardaigne.

M. Barthassat déclare que le PDC prendra en considération la délibération. Le groupe PDC pense malgré tout qu'au lieu de faire avec moins, on pourrait faire mieux. C'est pour cela qu'il invite l'exécutif à mettre en place rapidement une méthode de gestion prévisionnelle plus rigoureuse en matière de dépenses. Il ne s'agit pas seulement d'anticiper, de prévoir, mais aussi de contrôler les dépenses au moyen d'un budget construit sur la base de prestations clairement définies en amont. Il s'agira bien sûr de définir les axes, les options à privilégier sur la base d'une politique clairement définie, une sorte de plan quadriennal, avec des contrats de prestations à la clé. Cette nouvelle façon de procéder présente plusieurs avantages. Elle a le mérite de reposer sur une vision et une ligne politique préalablement définie. Elle fixe précisément à la fois un cap et un cadre général sur lesquels pourront s'appuyer les membres de l'exécutif et les chefs de service dans leurs choix de dépenses. Bien qu'un tel plan comporte un caractère contraignant par essence, c'est l'un des buts recherchés pour parvenir à une gestion précise, rigoureuse, donc à des résultats tangibles. Merci.

M. Pistis déclare que le groupe MCG n'est pas satisfait de la présentation du budget 2013 bis, pour la simple et bonne raison qu'on s'attaque directement aux employés communaux, auxquels on demande encore de faire un effort particulier. Le groupe MCG ne soutiendra pas cette diminution salariale pour les employés communaux. Il constate par ailleurs que le Conseil administratif décide, lui, de ne pas faire un effort. C'est-à-dire qu'il ne touche pas à son traitement de CHF 348'400.-. On n'est pas capable de faire un budget correct et équilibré, on demande aux employés communaux de faire un effort particulier, mais par contre les conseillers administratifs ne se sentent pas du tout concernés, ils ne parlent pas d'une diminution de leur traitement de CHF 348'400.- alors qu'ils devraient montrer l'exemple. Ils gardent aussi une indemnité aux frais de déplacement et de représentation de CHF 23'500.

La Présidente rappelle à M. Pistis que le Conseil municipal va voter la prise en considération. Elle invite M. Pistis à s'exprimer sur le contenu de cette délibération ultérieurement.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose le renvoi en commission des finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Pistis déclare que le groupe MCG demande, par solidarité, de prévoir une diminution des jetons de présence des conseillers municipaux, mais également une diminution du traitement des trois conseillers administratifs. La moindre des choses est d'être exemplaire vis-à-vis de ses employés. Le groupe MCG demande également de revoir le maintien du salaire des employés communaux.

M. Gevisier rappelle que le groupe UDC avait demandé en décembre dernier, dans sa déclaration liée au budget 2013, une coupe de 3 % sur toutes les dépenses compressives, dans le but de se substituer à l'augmentation de deux centimes additionnelles voulue par le Conseil administratif et par là-même éviter de s'en prendre à la classe moyenne en la faisant passer à la caisse fiscale.

Ceci dit, suite au « non » massif de la majorité des Carougeois, la cheffe des finances, Mme Stéphanie Lammar, a déclaré aux médias qu'elle procéderait à des coupes linéaires, soit sur chaque ligne compressive du budget, plan B.

Dès lors, M. Gevisier demande aux membres de la commission des finances de bien vouloir vérifier que les coupes budgétaires du plan B respectent l'ensemble des lignes et ne s'appliquent pas qu'à certaines d'entre elles.

L'effort sollicité à la sortie des urnes le fameux dimanche noir pour la gauche doit s'appliquer en effet à l'ensemble du budget sans faire de différence.

Si ce n'est pas le cas et que la petite enfance n'est pas touchée, alors que la vie associative et sportive soit également préservée d'une diminution de subvention.

Le temps de l'épicerie est fini. Halte au bricolage !

Et, pour mémoire, M. Gevisier renvoie à l'article de « La Tribune de Genève » du lundi 10 juin 2013, page 21, au sujet du refus du budget.

M. Morex fait les recommandations suivantes à la commission des finances :

- Demander aux commissaires de ne pas oublier, et sans faire de triomphalisme, que le vote du 9 juin, en plus du refus de toute hausse d'impôt est également un plébiscite contre la politique menée par l'actuel Conseil administratif et soutenue par la majorité de ce Conseil.

- Bien analyser les coupes budgétaires qui sont proposées aujourd'hui à l'opposition, puisque les élus de l'Alternative en ont déjà eu connaissance.
- Ne pas oublier que c'est à l'actuelle majorité de tenir compte enfin des réels désirs de la population, de comprendre qu'elle doit changer de politique en faisant des propositions qui ne doivent pas punir la population ni le personnel de la commune
- Penser dans son analyse aux vrais besoins, au superflu et à ce qui peut être remis à plus tard.

C'est de tout cela que dépendra la possibilité d'un vote positif le 25 juin prochain.

M. Voignier adresse d'abord ses remerciements pour le travail fourni aussi bien par le Conseil administratif que par le service financier afin d'établir ce document. Il souhaite ensuite attirer l'attention des commissaires sur la pertinence d'une coupe budgétaire linéaire et sur l'impact qu'elle peut avoir sur certaines des associations subventionnées, selon le montant et les conventions qui ont peut-être été signées avec certaines d'entre elles. De plus, il souhaiterait que les commissaires se penchent sur ces CHF 180'000.- qui sont demandés comme effort au personnel, afin que ceux-ci puissent éventuellement être trouvés dans d'autres lignes et que l'on puisse préserver le mécanisme salarial et l'entièreté des salaires des employés.

M. Baertschi recommande, comme M. Voignier, de bien regarder ce qui peut être coupé quand on parle de coupes linéaires, parce qu'il y a certains contrats et certaines prestations qu'on ne peut pas réduire sans autres. Il relève que le débat entre les sociétés et les crèches est très théorique, puisqu'on sait qu'il s'agit dans certains cas de crédits qu'on ne peut pas réduire. Il pense donc qu'il faut avoir un peu de sagesse, sortir des divisions doctrinaires de part et d'autre et essayer de répondre dans le sens de l'intérêt du vote tel qu'il a été pris. Et que l'on soit d'accord ou non avec le budget 2013 bis, M. Baertschi pense qu'il y a un certain courage de la part du Conseil administratif d'avoir répondu, en tout cas dans un premier temps...

La Présidente relève à l'attention de M. Baertschi qu'il s'agit de faire des recommandations à la commission.

M. Baertschi en convient, mais d'autres conseillers municipaux ont également fait des remarques. Il souligne qu'il y a un certain courage dans le fait de présenter ce projet avec des éléments qui ne plairont pas à tout le monde.

Mme Stebler relève qu'il s'agit effectivement d'un dimanche noir, pas pour la gauche parce que la vie de Mme Stebler ne va pas être bouleversée par ce vote. Elle a soutenu ce budget, comme toute sa famille politique, parce qu'elle était d'accord, pour défendre le bien commun, d'accepter une petite augmentation d'impôt, qui représentait CHF 5.- par mois. Ce qui s'est passé est grave. Le bien commun est en danger. Ce bien commun est en danger par rapport à la culture, aux associations. Il y a des coupes – on aurait dû le dire sur les affiches – qui vont faire mal : CHF 5'000.- pour les sans-abris ...

Protestations

La Présidente prie l'assemblée de laisser parler Mme Stebler, à laquelle elle rappelle cependant qu'il s'agit de faire des recommandations à la commission.

Mme Stebler fait une introduction, comme les intervenants précédents. Tous les discours, de la droite ou de la gauche, parlent du tissu associatif carougeois, qui fait la vie de Carouge – sans les associations, on n'est rien. Ce dimanche est noir parce que le bien commun est en danger – la culture, les théâtres, les associations, l'avenir et la gratuité qui nous tenait à cœur.

Mme Stebler en vient à ses recommandations. Chacun a pu lire dans la presse que les impôts risquent encore de baisser. Genève et Lausanne se sont réunies parce que les impôts sur les multinationales risquent de passer de 24 à 13 %. Il y aura plus de CHF 1 milliard de moins dans les caisses publiques à redistribuer. Qui que nous soyons, nous devrons un jour augmenter les impôts. Peut-être serait-il bon que la commission des finances se demande combien d'années encore la Ville de Carouge pourra vivre comme cela. Peut-être faudrait-il revoir un budget à 1 centime, puisque la droite commence à accepter cette idée ? L'impôt est la taxe la plus sociale. Carouge est une commune suburbaine qui se développe. Mme Stebler souhaite donc que la commission des finances se penche sur la possibilité de demander une petite augmentation d'impôt – car la commune, tôt ou tard, n'y échappera pas.

M. Etienne a bien écouté le discours de la Présidente, qui a demandé aux conseillers municipaux de travailler ensemble pour des solutions pour Carouge. Sa recommandation à la commission des finances est de réfléchir d'abord à la méthode de travail qu'elle veut mettre en place. Il invite les commissaires, en particulier celles et ceux qui ont lancé le référendum contre le budget 2013, à assurer leur présence en commission et à faire des propositions précises avec un chiffrage précis. En effet, lorsqu'on analyse un budget et qu'on n'est pas d'accord avec les propositions du Conseil administratif, il faut faire des propositions équivalentes à ce qu'on veut retirer. M. Etienne demande donc aux membres de la commission des finances de venir avec des propositions précises et de vérifier si, à la fin, on obtient un équilibre du budget. Il leur demande également de ne pas faire comme la dernière fois, c'est-à-dire ne pas déposer des amendements en commission mais les proposer uniquement en plénière.

M. Richard est convaincu qu'il sera possible de trouver des arrangements pour 2013 dans la commission – ils ont déjà été proposés par le Conseil administratif. Il ne se fait donc pas tellement de souci pour 2013. Ce qui l'inquiète, ce sont les années suivantes. Perdre aujourd'hui les deux centimes additionnels qui étaient proposés, c'est les perdre demain et après-demain. Ils feront défaut quand il s'agira de répondre aux besoins croissants de la petite enfance, quand il s'agira de trouver des financements pour le renouvellement, l'agrandissement ou l'amélioration des équipements publics sportifs et culturels. Ils risquent aussi de manquer quand la Ville de Lancy demandera le soutien d'autres communes genevoises, dans leur association et dans leur fonds d'équipement. M. Richard demande aux commissaires non seulement de se pencher sur 2013 mais également d'avoir un œil (et si besoin, qu'on leur fournisse un certain nombre de documents) sur ce qui risque de se passer en 2014 et en 2015 sur trois aspects :

- 1) le financement de la petite enfance puisqu'on sait qu'il y aura toujours des besoins en crèche. Sera-t-il possible de continuer à y répondre les années suivantes ?
- 2) ce qui se passera avec l'indice de richesse de la commune qui, depuis cette année, l'oblige à cotiser davantage et lui interdit de recevoir quoi que ce soit du fonds intercommunal.
- 3) ce qui va se passer dans les investissements propres de la commune, par exemple en ce qui concerne le théâtre ou la piscine, si elle n'a pas les capacités pour augmenter ses taux d'amortissement.

Enfin, si la commission a le temps, elle peut éventuellement vérifier si certains élus, par exemple du PDC, au vu de leurs déclarations antidémocratiques répétées dans la presse et les médias, ont bien toutes les capacités requises pour exercer leur mandat de conseiller municipal.

La Présidente rappelle que quatre séances de la commission sont agendées, deux à la suite le 18 et le 20 juin.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 83-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DE TROIS DOUZIEMES PROVISIONNELS COUVRANT LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2013

Mme Lammar introduit le sujet.

Cette délibération est le corollaire de l'absence de budget communal. Le Conseil municipal avait voté une délibération sur les douzièmes provisionnels de six mois, jusqu'en juin. Étant donné que le budget, on l'espère, sera voté fin juin, compte tenu des nouveaux délais référendaires que la constitution impose désormais, il faut compter sur une entrée en vigueur vers le mois de septembre. Dès lors, le Conseil administratif propose une nouvelle délibération sur les douzièmes provisionnels à raison de trois douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente fait voter la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Attendu que le budget 2013 n'a pas été approuvé par arrêté du Conseil d'Etat avant le 31 décembre 2012,

Vu les articles 30, lettre a), 74, alinéas 4 et 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (27 voix)

D E C I D E :

1. *D'autoriser le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la commune pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2013 au 30 septembre 2013, au moyen de trois douzièmes provisionnels calculés sur la base du budget 2012.*
2. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre, pendant la période déterminée, des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence de trois douzièmes des emprunts autorisés en 2012 afin d'assurer l'exécution du budget administratif dans les limites fixées à l'article premier.*
3. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler sans autre les emprunts du même genre qui viendront à échéance durant cette période.*
4. *La présente délibération cessera de déployer ses effets dès l'adoption du budget 2013 par le Conseil municipal et l'approbation de ce dernier par le Conseil d'Etat.*

La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 72-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A LA REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS (RESTAURANT SCOLAIRE, LOCAUX PARASCOLAIRES, SALLES DE QUARTIER) DANS LE NOUVEAU QUARTIER D'HABITATION DE LA FONTENETTE ANCIENNE-MENT DENOMME "LES FAMILIA"

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2013 et renvoyé en commission des constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 6 juin 2013 et le rapport a été établi par M. Prod'hom.

La Présidente demande si M. Prod'hom a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 9 oui et 1 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Voignier souligne le travail effectué sur ce dossier. Il se félicite de l'aspect non luxueux et austère des aménagements et souhaite que cela se reproduise dans les futurs dossiers d'étude.

M. Prod'hom annonce qu'il s'abstiendra lors du vote car il est membre de la Fondation Emma Kammacher.

La délibération est acceptée par 26 oui et 1 abstention.

Vu la décision du Conseil municipal, dans sa séance du 20 septembre 2012, de voter le crédit d'étude pour la réalisation d'équipements publics dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette et d'octroyer la suite du mandat au bureau d'architectes FRUNDGALLI-NA SA ;

considérant la nécessité de mettre en service des structures parascolaires d'accueil dans les délais des prévisions scolaires confirmées par le SRED ;

vu le projet d'agrandissement de l'école du Val d'Arve à l'horizon 2015 prévoyant notamment, la démolition du pavillon provisoire abritant le restaurant scolaire actuel pour permettre la reconstruction d'une aula manquante à l'école et de nouveaux locaux scolaires demandés par la Direction de l'Instruction Publique ;

vu la convention établie le 29 août 2011 relative à l'aménagement, au rez-de-chaussée de trois immeubles de logements construits par la FEK, d'un restaurant scolaire de 292m² dans le bâtiment A, de deux groupes de locaux parascolaires de 226m² chacun ainsi que de deux salles de quartier de 57m² chacune dans les bâtiment E et G ;

attendu la volonté du Conseil administratif de signer également une convention entre la Ville de Carouge et la FEK, relative à la location des futurs locaux situés au rez-de-chaussée des immeubles "Les Familia", (restaurant scolaire, locaux parascolaires et salles de quartier) ;

vu l'avancement du chantier des immeubles de la FEK et le planning des travaux fixant la mise en service des bâtiments accueillant les structures parascolaires et les salles de quartier entre juillet 2014 et février 2015 ;

vu la récapitulation du montant des travaux établie par le bureau d'architectes FRUNDGALLINA SA, la récapitulation du montant des équipements établie par le SCES selon le programme du SAS et la récapitulation générale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 26 oui et 1 abstention

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 2'930'000.- destiné à la réalisation d'équipements publics (restaurant scolaire, locaux parascolaires, salles de quartier) dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette (anciennement dénommé "Les Família").
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. Qu'une somme de CHF 28'100.-, calculée à 2% du coût des travaux de construction TTC, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds de décoration.
4. D'amortir le montant de CHF 2'930'000.- de la manière suivante :
 - CHF 2'586'350.- au moyen de 30 annuités, dès 2014 sous rubrique 54.331.
 - CHF 343'650.- au moyen de 8 annuités, dès 2014 sous rubrique 54.331.
7. **DELIBERATION 79-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER NO 29'915-544 SITUE RUE DE LA FONTENETTE, RUE DES MORAINES DIT "LEOPARD"**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2013 et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 4 juin 2013 et le rapport a été établi par M. Gerster.

La Présidente ne peut pas demander à M. Gerster s'il a quelque chose à ajouter à son rapport puisqu'il est excusé. Elle part du principe que tel n'est pas le cas.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui et 1 abstention

M. Baertschi s'est abstenu en commission. Après mûre réflexion, il ne votera pas ce plan localisé de quartier pour les raisons suivantes. Tout le monde est d'accord qu'une certaine densité est nécessaire, ne serait-ce que pour préserver la campagne. Mais ce plan monte à une altitude et un alignement qui ne sont pas du tout dans le caractère du quartier et de Carouge en général. Le grand problème, c'est qu'un groupe scolaire devra être créé et que rien n'est prévu. Il faudra probablement le construire sur la route de contournement. Le plan

localisé de quartier pose beaucoup de questions concernant les investissements futurs, notamment les futurs espaces publics dans la zone. Ce plan a plus un esprit concentrationnaire qu'un véritable esprit de valorisation par la densité. M. Baertschi le regrette. La commission en a parlé. Il pensait que le service de l'urbanisme pouvait régler notamment la question de l'alignement. Or, on prend encore sur l'espace du côté de la rue de la Fontenette. Il y aura donc en tout cas une voix discordante dans ce Conseil municipal.

M. Pistis déclare que le groupe MCG soutiendra ce plan localisé de quartier, qui permettra d'avoir des logements, conformément à la politique que mène le MCG. Il rappelle cependant que le Vieux-Carouge a une architecture assez spécifique, entre autres avec ses toits en forme de triangle et non des toits plats. Or, cette construction qui sera proche du Vieux-Carouge sera malheureusement équipée de toits plats, sans similitude au niveau culturel et architectural avec le Vieux-Carouge. Le MCG souhaite que les futurs promoteurs prennent en considération ce qui se fait dans le Vieux-Carouge en gardant des bâtiments avec des toits en triangle et non des toits plats. Pour le reste, il votera le plan localisé de quartier, établi pour le bien des Carougeois.

M. Walder précise, en particulier pour le public présent, qu'il s'agit d'un plan localisé de quartier dans le périmètre « Carouge Est » et qui a déjà fait l'objet de nombreuses commissions. Une charte d'aménagement de Carouge Est a été validée à l'unanimité de la commission de l'urbanisme. Cette charte d'aménagement est antérieure à l'entrée de M. Walder au Conseil administratif. L'idée est de construire des îlots, avec une perméabilité des centralités. C'est exactement le rappel du Vieux-Carouge. Effectivement, les toits sont différents. On fait aujourd'hui plus de toits plats notamment pour des questions d'aménagements solaires et de végétalisation. La recommandation de M. Pistis pourrait être intégrée dans le futur. M. Walder l'invite à venir participer aux séances de la commission de l'urbanisme et à faire cette proposition, parce que d'autres plans localisés de quartier suivront, non par la volonté du Conseil administratif mais parce que des propriétaires veulent développer leur parcelle. La commune accompagne ce développement selon la charte mentionnée plus tôt. À ce propos, M. Walder pense qu'on ne peut pas valider des chartes et revenir ensuite en arrière car les propriétaires ont besoin d'une certaine sérénité, en termes d'accompagnement et de positionnement de la commune.

M. Voignier déclare que le PLR radical soutiendra ce projet. Il souligne l'interpellation faite pour le parking en souterrain, qui est en adéquation avec la disparition des places en surface, et l'attention à porter au relogement des personnes et à leur accompagnement afin qu'elles ne soient pas en détresse comme pour la cité Familia.

M. Morex annonce que le PLR libéral soutiendra également ce projet, pour les mêmes raisons que celles données par son préopinant. Il rejoint par ailleurs les propos de M. Walder. Ce projet est d'une intelligence rare par rapport à ce qui est présenté d'ordinaire dans les plans que la commission d'urbanisme préavise. En revanche, il n'abonde pas dans le sens de M. Baertschi puisque la commission a été informée que les équipements publics sont prévus dans chacun des îlots.

Mme Stebler déclare que le groupe AGT soutient ce projet qui est, c'est vrai, meilleur que d'habitude, puisque le Conseil administratif a travaillé avec le service de l'urbanisme et les associations. Il y aura un véritable îlot de verdure, il sera possible de planter de vrais arbres. Actuellement, il y a très peu de verdure, les arbres sont souvent rachitiques. Par ailleurs, dans ce quartier précaire, il faudra se soucier – Mme Stebler croit que cela a été le cas – des bâtiments publics (maison de quartier et crèche), sachant également qu'il s'agit d'un quartier qui se densifie fortement. De plus, il faudra faire mieux que lors du déménagement des habitants de la cité Familia, et véritablement accompagner les habitants, sans se contenter de promesses. Même si ces appartements sont vétustes, il est toujours difficile pour une famille ou des personnes âgées d'être relogées, et souvent avec un loyer plus cher. Donc que la commune ne commette pas les mêmes erreurs, mais qu'elle fasse des réunions et qu'elle agisse avec les habitants. En conclusion, le groupe AGT se réjouit que le projet commence et le soutiendra.

M. Pistis revient sur son intervention précédente. Le Conseil administratif s'est doté d'une commission de l'urbanisme qui doit réfléchir à l'évolution de Carouge. Or, le fait d'avoir des toits en forme de triangle et non des toits plats, c'est assurer le lien avec le Vieux-Carouge, c'est garder l'identité carougeoise.

M. Walder précise que lorsqu'il parlait de la commission d'urbanisme, il parlait bien de l'émanation du Conseil municipal qui se réunit pour traiter des projets. Il ne parlait pas des services administratifs de la commune.

M. Etienne n'est pas persuadé que la plénière soit le lieu pour ouvrir un grand débat sur les toits plats ou les toits en pente, mais puisque le MCG, par la voix de M. Pistis, prolonge la discussion, il souhaite relever que l'architecture doit aussi évoluer dans le temps. Si l'on préserve dans des lieux très précis l'identité du Vieux-Carouge, dans les marges de la ville en revanche, il s'agit de laisser l'architecture s'exprimer et de montrer une image un peu différente. Sinon, on fixe tout et on vit dans un monde sclérosé. Par ailleurs, M. Etienne signale que les toits plats permettent notamment d'avoir une superstructure qui offre des logements plus agréables. Dans les logements sous les combles, les architectes doivent imaginer des solutions avec des lucarnes, par exemple, pour que les appartements aient une certaine luminosité. Selon M. Etienne, il est préférable d'avoir des toits plats. Enfin, on appelle les toits « la cinquième façade ». Quand ils sont végétalisés, des économies d'énergie peuvent être réalisées. Et cela permet également d'amener un peu plus de fraîcheur dans nos villes.

M. Baertschi revient sur la première intervention de M. Walder, qui traduit peut-être un souhait du Conseiller administratif mais qui n'est pas exacte. Dans la commission, des critiques ont été émises notamment sur les alignements, qui ont varié dans ce plan, et sur la notion d'équipement public et d'espace public. Il ne faut donc pas dire ici que tout le monde était unanime autour de ce projet. Concernant les propos de M. Morex sur les équipements publics, M. Baertschi précise qu'il parlait en l'occurrence de la notion de groupe scolaire. Il faudra construire une école et il n'y a aucun terrain pour ce faire sur ce secteur. Il faudra probablement le faire sur la route d'évitement, à grands frais. Il aurait peut-être été possible d'anticiper les choses différemment, surtout si l'on a la prétention d'avoir un service de l'urbanisme. C'est donc une critique que M. Baertschi adresse au service de l'urbanisme de la commune, qui n'a pas bien défendu les intérêts urbanistiques de la commune.

M. Walder souligne que ses propos se rapportaient à la commission qui a validé à l'unanimité le règlement de quartier. En revanche, lors de la commission qui a validé le plan localisé de quartier dont il est question aujourd'hui, M. Baertschi a effectivement émis des critiques. Ensuite, qu'une chose soit claire : les intérêts de la commune dans le plan d'aménagement, c'est le Conseil administratif qui les défend. Ce n'est pas le service de l'urbanisme qui prend les décisions ; il suit les consignes du Conseil administratif. Si M. Baertschi a des critiques à émettre, c'est contre M. Walder et le Conseil administratif qu'il doit le faire. Les préavis qui sont proposés le sont par le Conseil administratif. Le service de l'urbanisme est au service de la commune. M. Walder souhaitait clarifier ce point parce que M. Baertschi a répété ces propos à plusieurs reprises. On peut avoir des avis divergents sur l'urbanisme, mais ce n'est pas le service de l'urbanisme ni aucun service de la commune qui prend des décisions unilatéralement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter la délibération.

La délibération est approuvée par 25 oui, 1 non et 1 abstention.

Vu le périmètre du présent projet de Plan localisé de quartier N° 29'915-544 situé en zone de développement 3, feuille cadastrale 18, parcelles N^{os} 1290, 1298, 1299, 1301, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2966, 3222, 3223, 3224, 3225 et, pour partie, N^{os} 1704 et 2737, à l'angle de la rue de la Fontenette et de la rue des Moraines ;

vu que, sur le périmètre considéré, la Ville de Carouge est propriétaire des parcelles ou parties des parcelles 1290 et 1704 du Domaine Privé Communal, pour respectivement 381 m², et 529 m² de surface considérée, soit un sous-total de 910 m² de surface constructible ;

vu que, pour une surface de 170 m², l'assise du futur bâtiment est situé sur une partie de la parcelle 2737 du Domaine Public Communal, et que le transfert de cette partie de parcelle de Domaine Public Communal à Domaine Privé Communal permettrait, pour la Commune, de valoriser 170 m² de surface constructible supplémentaire, soit un total de 1080 m² au total ;

vu que les surfaces brutes de plancher correspondant à ces 1080 m² de surface constructible s'élèvent à 2'675 m², soit 9,3 % de l'ensemble des futures surfaces de plancher ;

vu le programme d'affectations dont l'objectif est la réalisation de logements, d'activités et/ou d'équipements publics ;

vu la conformité du Plan localisé de quartier N° 29'915-544 avec la fiche de mesure N° 3 du Plan directeur communal, adoptée le 25 juin 2009 par le Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'État le 14 septembre 2009 ;

vu l'analogie avec le PLQ N° 29767-544 sur les parcelles voisines, pour lequel le Conseil municipal a demandé, dans la délibération 165A-2011 adoptée le 25 janvier 2011, qu'un règlement de quartier soit élaboré et joint au PLQ en question ;

vu l'annexe au règlement de quartier de la Ville de Carouge du 20 juillet 2011 élaborée suite à cette demande et jointe à titre indicatif au Règlement de quartier N° 29767-544;

vu l'opportunité de construire un parking public au nord du périmètre du PLQ N° 29'915-544, dont un des accès pourrait être mutualisé avec le parking du présent PLQ, selon les récentes études de mobilité et projets élaborés en concertation avec les propriétaires privés ;

vu que l'Etat indique prendre en compte les observations que le CA a émises lors de la préparation du PLQ et de l'enquête technique, à savoir, la demande de déplacement de l'accès aux parkings de la rue des Moraines vers la rue de la Fontenette ;

vu les réponses données par l'Etat à deux des trois observations adressées au Département de l'urbanisme dans le cadre de l'enquête publique et allant dans le même sens ;

vu la nécessité de coordonner, conformément à la demande de la DGEau, un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux pour le périmètre situé entre la rue de Veyrier, la rue de la Fontenette, la rue des Moraines et la rue Vautier;

vu l'affichage du dossier effectué en Mairie de Carouge et au Département de l'Urbanisme durant l'enquête publique N° 1807 du 1^{er} mars au 16 avril 2013 ;

vu les réponses du Département de l'Urbanisme aux observations recueillies lors de l'enquête publique ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 25 oui, 1 non et 1 abstention

D É C I D E

1. De préavisser favorablement le projet de Plan localisé de quartier N° 29'915-544 situé en zone de développement 3, feuille cadastrale 18, parcelles N°s 1290, 1298, 1299, 1301, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2966, 3222, 3223, 3224, 3225 et, pour partie, N°s 1704 et 2737, à l'angle de la rue de la Fontenette et de la rue des Moraines ;
2. De charger le CA
 - a. d'établir, selon le modèle de l'annexe au règlement de quartier du PLQ 29'967-544 et conformément au "Plan guide Carouge Est", les prescriptions d'aménagement relatives à l'expression architecturale, aux espaces publics et semi-publics, ainsi qu'aux mobilités douces qui devront notamment assurer les traversées publiques au cœur de l'îlot;
 - b. de requérir du Département de l'Urbanisme qu'il associe à titre indicatif cette annexe au Règlement du PLQ N° 29'915-544 ;
 - c. d'étudier le meilleure usage à faire des 2'675 m² de SBP revenant à la Commune, notamment pour accueillir un équipement public de proximité et des logements permettant de reloger prioritairement les locataires actuellement présents sur le site ;
 - d. de veiller à ce que l'accès au parking se fasse bien depuis la rue de la Fontenette, afin de permettre la mutualisation des accès des différents parkings, dont notamment un futur parking public sur les parcelles voisines ;
 - e. de s'assurer que la servitude d'usage de la rampe et la servitude de passage en souterrain au profit des parcelles situées au Nord du PLQ soient bien constituées au plus tard lors de l'autorisation de construire ;
 - f. de mener les études nécessaires en vue de la coordination des réseaux d'assainissement et des aménagements extérieurs qui devront être réalisés par les différents propriétaires privés de l'îlot des Menuisiers, dont notamment ceux du PLQ N° 29'915-544, en vue de la cession gratuite au domaine public.

8. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Conti qui s'inquiétait des problèmes de visibilité à la sortie d'un parking sur la route de Veyrier

Le service de l'urbanisme a entrepris des démarches tant auprès de la régie que de la Direction générale de la mobilité (DGM) pour résoudre cette problématique, sachant que la pose d'un miroir n'a pas été jugée appropriée en raison non seulement des problèmes de sécurité et d'entretien mais aussi et surtout parce que l'angle de vision était trop important pour être pertinent.

En concertation avec la DGM, nous avons donc pris deux autres mesures. La première, c'est que la régie a procédé au recalibrage du mur à droite de la sortie afin d'accroître la visibilité. Et, parallèlement, nous avons installé des places de véhicules 2-roues à gauche de la sortie afin d'éviter le parking sauvage de voitures qui bloquaient la vue.

Merci à M. Conti de nous avoir alerté sur cette question. Le Conseil administratif espère que ces aménagements répondront aux attentes des habitants de cette rue.

Réponse de M. Walder à la question orale du 30 mai 2013 de M. Etienne : campagnes d'affichage : les règles s'appliquent-elles à tous ?

Au mois de mai dernier, M. Etienne interrogeait le Conseil administratif relativement à la conformité de l'affichage qui a eu cours pendant la campagne référendaire et plus spécifiquement sur la possibilité de placarder des affiches regroupant les prises de positions de plusieurs listes différentes.

Interrogé par courriel à ce propos, le Service des votations et élections a confirmé que le procédé est licite pour autant que le nom de chacune des prises de position figure sur l'affiche. Ainsi les responsables de diverses listes peuvent effectivement s'accorder pour la réalisation d'une même affiche qui peut alors être placardée selon la répartition, pour chacune des listes.

Réponse de M. Walder à la question orale du 25 avril 2013 de Mme Marti : arrêt de bus, place du Marché

Mme Marti s'inquiétait de fait que les bacs à fleurs posaient des problèmes aux personnes à mobilité réduite pour sortir et entrer dans les trams.

Le service de l'urbanisme et le service transports-voirie-espaces verts ont rencontré les TPG et sont en mesure de donner les réponses qui suivent.

Sur le principe, les bacs plantés répondent à deux objectifs : d'une part, à éviter le parcage intempestif, qui serait bien plus problématique pour les utilisateurs des TPG, et d'autre part à agrémenter les lieux et renforcer l'attractivité du centre de Carouge tant pour ses habitants, les personnes qui y travaillent que pour les visiteurs, clients des commerces ou touristes.

Bien que, dans l'ensemble, les bacs en l'état ne ralentissent pas le flux des passagers du tram, une vérification a été faite auprès des conducteurs de tram sur la question de la localisation des bacs par rapport aux accès dédiés aux personnes à mobilité réduite. Il en ressort qu'à leur avis, le déplacement d'un bac pourrait sensiblement améliorer l'accès. Le service transports-voirie-espaces verts va donc d'entente avec les TPG revoir la disposition des bacs en conséquence.

Je vous remercie de votre question.

Réponse de Mme Lammar à la question orale du 30 mai 2013 de M. Gerster : disques bleus et touristes

M. Gerster regrettait le manque d'indulgence envers les touristes qui se garent à Carouge sans mettre le bon disque bleu et qui reçoivent une amende.

Les disques bleus sont réglementés dans le droit de la circulation routière, notamment à l'art. 48 al. 2 et 4 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Le Conseil administratif n'a aucune compétence pour déroger au droit fédéral. L'art. 48 al. 2 OSR explique que les conducteurs de voiture automobile doivent utiliser un disque de stationnement selon l'annexe 3 ch. 1. L'annexe 3 ch. 1 est illustrée par une photo du disque qu'il faut utiliser. Dès lors, il n'est pas possible de déroger à cette législation.

À noter que chaque pays a ses propres règles. Mme Lammar cite par exemple les règles françaises en ce qui concerne l'obligation d'avoir des gilets jaunes en suffisance dans son véhicule, d'être en possession de deux éthylotests par véhicule, ou, pour les motards, d'être

équipés d'un gilet jaune, d'avoir des éléments rétro-réfléchissants sur le casque et d'être en possession de deux éthylotests. Bien que cette législation ne soit pas en vigueur en Suisse, nous nous devons de l'appliquer, dès lors que nous franchissons la frontière. Aucune tolérance en ce sens ne nous est appliquée, en cas de contrôle.

Aussi, si le Conseil administratif peut comprendre qu'à Carouge des visiteurs, venant de loin, ne soient pas au courant des règles concernant la forme du disque bleu en vigueur, M. Gester conviendra qu'il est malheureusement impossible d'amender en fonction de la plaque d'immatriculation, ne sachant pas si les automobilistes sont des habitués ou non de la ville de Carouge.

Dès lors, et bien que le Conseil administratif déplore la mésaventure des visiteurs de M. Gester, il n'a aucun moyen de donner des directives allant à l'encontre du droit fédéral au contrôle du stationnement à la Fondation des parkings ou aux APM.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Barthassat : APM

M. Barthassat rappelle que, lors de la dernière session du Grand Conseil, une loi a été votée au sujet des APM. Dans cette loi, la let. g prévoit que, dorénavant, les APM auront le pouvoir de procéder à des contrôles d'identité. M. Barthassat souhaite savoir si la Ville de Carouge va demander à ses APM d'appliquer cette let. g. Personnellement, il espère que cela ne sera pas le cas car il a toujours peur des dérives de délits de faciès. Il regrette que cette let. g ait été votée.

Mme Lammar remarque qu'à partir du moment où une loi entre en vigueur, il est du devoir de la commune de la respecter de manière générale. Cette loi sur les APM élargit de manière substantielle les compétences des APM. Cela se fera aussi en collaboration avec la gendarmerie cantonale puisque la Ville de Carouge a signé le contrat local de sécurité en avril dernier, qui prévoit une collaboration accrue entre la police cantonale et la police municipale. Pour ce qui est de la compétence mentionnée par M. Barthassat, il faudra voir à l'usage. Mme Lammar ne pense pas que l'on puisse d'emblée dire qu'on ne fera pas de contrôles d'identité car, dans certains cas, ces contrôles se justifient. Mais il est certain que tout contrôle d'identité doit respecter certaines conditions et en particulier le principe de proportionnalité.

M. Barthassat croit savoir que l'Association des communes genevoises n'est pas favorable à cette compétence et que la Ville de Genève a décidé de demander à ses APM d'oublier un peu cette let. g.

Selon Mme Lammar, tout dépend des circonstances. Dès lors que les APM ont une compétence en matière de loi sur les stupéfiants ou de loi sur la circulation routière, lorsqu'ils interpellent une personne qui a commis une infraction, il est normal de lui demander son identité.

M. Voignier : La Provvidenza

M. Voignier demande si le Conseil administratif a été approché par la Provvidenza suite à la fermeture qui a été annoncée. Plusieurs familles carougeoises se retrouvent empruntées pour trouver une solution de garde pour leurs enfants. M. Voignier sait qu'il s'agit d'une institution privée, mais il souhaite savoir s'il y a eu un échange. Des familles semblent être en détresse et ne pas savoir comment procéder pour intervenir auprès du comité.

Mme De Haller Kellerhals répond que le Conseil administratif a été approché par les parents des enfants qui bénéficient de cette structure et qui sont effectivement très inquiets de l'avenir. Le Conseil administratif a dû garder une certaine réserve dans ses démarches puisqu'il s'agit d'une institution privée, qui dépend de la Chapelle italienne avec laquelle il entretient d'excellentes relations par ailleurs. Les contacts ont donc été informels, mais la Ville de Carouge ne pourrait de toute façon pas intervenir d'une manière ou d'une autre. Il faut rappeler que la commune met à disposition de toutes les familles carougeoises un service parascolaire, le GIAP. Même si les prestations ne sont pas exactement de même nature que celles offertes par la Provvidenza, le Conseil administratif a encouragé ces parents à inscrire leurs enfants au GIAP dès la rentrée prochaine.

M. Monney : enrobé bitumineux à la rue de la Fontenette

M. Monney rappelle qu'à la rue de la Fontenette, entre la rue des Moraines et la rue de Veyrier, un enrobé bitumineux phono-absorbant a été posé il y a environ deux ans et demi. On constate aujourd'hui que de nombreuses fissures apparaissent (faiçage), ainsi que des problèmes de portance. Or, la durée de vie de ce type d'enrobé bitumineux phono-absorbant est de dix ans. Après deux ans, de tels dégâts de structure sont inquiétants. M. Monney craint qu'il ne faille reprendre cette route dans quelques mois si on veut qu'elle passe le prochain hiver.

M. Walder indique que l'entreprise a déjà été contactée. À cet endroit, les sous-sols entraînent une dégradation de la route à une vitesse anormale. Le Conseil administratif donnera prochainement au Conseil municipal davantage de précisions sur les mesures qui peuvent être prises. M. Walder remercie M. Monney d'avoir porté ce point à l'attention du Conseil administratif, qui l'avait aussi observé.

M. Monney précise qu'il s'agissait d'une question à la fois de M. Paparou et de lui-même.

Mme Marti : niveau sonore des concerts, bals, initiation à différentes pratiques

Mme Marti a découvert le programme de « Tour de plage » dans sa boîte aux lettres. Elle a constaté que les vingt-quatre soirées de fin de semaine (vendredis, samedis et dimanches), de fin juin à fin août, comportent de la musique, que ce soit sous forme de concerts, de bals ou d'initiations à une danse quelconque. Le programme étant établi, les personnes engagées, Mme Marti souhaite savoir si – et elle l'espère – le niveau sonore pourra être limité à l'espace dans lequel se passent ces pratiques pour que les riverains puissent écouter leur propre musique les fenêtres ouvertes, et ne pas avoir à vivre enfermés et en subissant une musique qu'ils n'ont pas choisie.

Mme De Haller Kellerhals répond que les consignes données depuis plusieurs années et renforcées encore cette année mettent l'accent sur des décibels limitées, pour éviter de trop déranger les voisins mais tout en permettant aux personnes qui assistent à ces manifestations d'avoir du plaisir à y être et de ne pas devoir tendre trop l'oreille elles-mêmes. De plus, les manifestations doivent s'arrêter à 22h00 précises. Il n'y aura donc plus de musique après 22h00.

Habitant non pas au-dessus de « Tour de plage » mais de l'autre côté de la route, Mme Marti peut témoigner du fait que le niveau sonore est assez élevé. Elle pense qu'on peut le diminuer sans prêter l'écoute des participants.

Mme Lammar ajoute que les APM seront certainement souvent dans les parages, au vu notamment de l'ouverture prochaine de la Brasserie des Tours. Les riverains ont toujours la possibilité d'appeler la patrouille des APM (079 122 17 17). Et pour rassurer M. Barthassat, elle ne pense pas qu'à ce moment-là, ils procéderont à des contrôles d'identité. À noter aussi que l'on n'est pas obligé de donner son identité.

M. Gevisier : nouveau parking gratuit

M. Gevisier a reçu une réponse partielle à sa question plus tôt. Il a une suggestion concernant le parking de la Fontenette, qui est toujours ouvert. Comme il suppose que ce sont les ouvriers du CEVA qui mettent leur véhicule dans ce parking, il propose de faire payer aux entreprises un macaron pour le distribuer à leurs ouvriers. De cette façon, la commune, qui paie du reste aussi les travaux du CEVA, aurait un revenu sur ce parking.

Mme Lammar rappelle, comme indiqué en début de séance, qu'il s'agit d'une situation très temporaire – et très désagréable, elle en convient. Les caisses devraient être posées le 20 juin. Elle rappelle par ailleurs que des abonnements sont prévus l'hiver, et également l'été notamment pour les employés de la piscine. Pour ce qui est de la suggestion d'aller contacter l'Etat et les ouvriers du CEVA qui utiliseraient ce parking, elle propose plutôt d'attendre le 20 juin pour voir comment la situation évolue. Et, du point de vue d'une rentrée d'argent, elle pense que ce serait beaucoup de travail pour pas grand-chose.

M. Gevisier : désherbage place de Sardaigne/mail des Promenades

M. Gevisier a constaté que des herbes poussent entre les pavés. Il suggère que la Commune nettoie les entre-pavés où se mettent les mauvaises herbes. Si on les laisse, ce sont les pavés qui vont sortir.

M. Walder remarque que laisser des pousses d'arbre entre les pavés peut effectivement préjudicier les sols. Mais l'herbe elle-même ne pose aucun problème aux pavés. Le Conseil administratif n'a cependant pas l'intention de laisser l'herbe entre les pavés. Simplement, le printemps a mis du temps à arriver et il y a, au niveau des espaces verts, énormément de travail à faire en même temps – procéder à la taille de certains arbres, à des tontes régulières parce qu'il a beaucoup plu, déboucher les tuyaux des fontaines parce que le pollen est arrivé tardivement, etc. Aujourd'hui, la première priorité n'est donc peut-être pas le désherbage des pavés du mail des Promenades et de la place de Sardaigne. Mais la demande de M. Gevisier sera transmise.

M. Papparou : feux aux Moraines

M. Papparou a été alerté par des habitants du plateau de Pinchat qui se sont plaints de feux intempestifs de bois et de plastique qui sont allumés régulièrement dans l'entreprise située dans la montée des Moraines où, autrefois, on faisait pousser des champignons. Le Conseil administratif pourrait-il se renseigner auprès de cette entreprise pour savoir si elle compte cesser ces allumages réguliers de feux?

Mme Lammar indique que le Conseil administratif n'a pas été informé de ces pratiques et se renseignera.

La Présidente remercie les participants et lève la séance à 20h10.